

La République

Quotidien d'information générale - Série III n° **1319** Prix : 3.000 FC

Directeur de Publication : Jacques Famba

Tél. 0899311288 - 0998190510, Courriel : larepublique@nyota.net, www.nyota.net

Récépissé n° MIN/CM/LMO/053/2015

Marche des catholiques contre

(Page 12)

L'hypocrisie internationale

Calendrier électoral

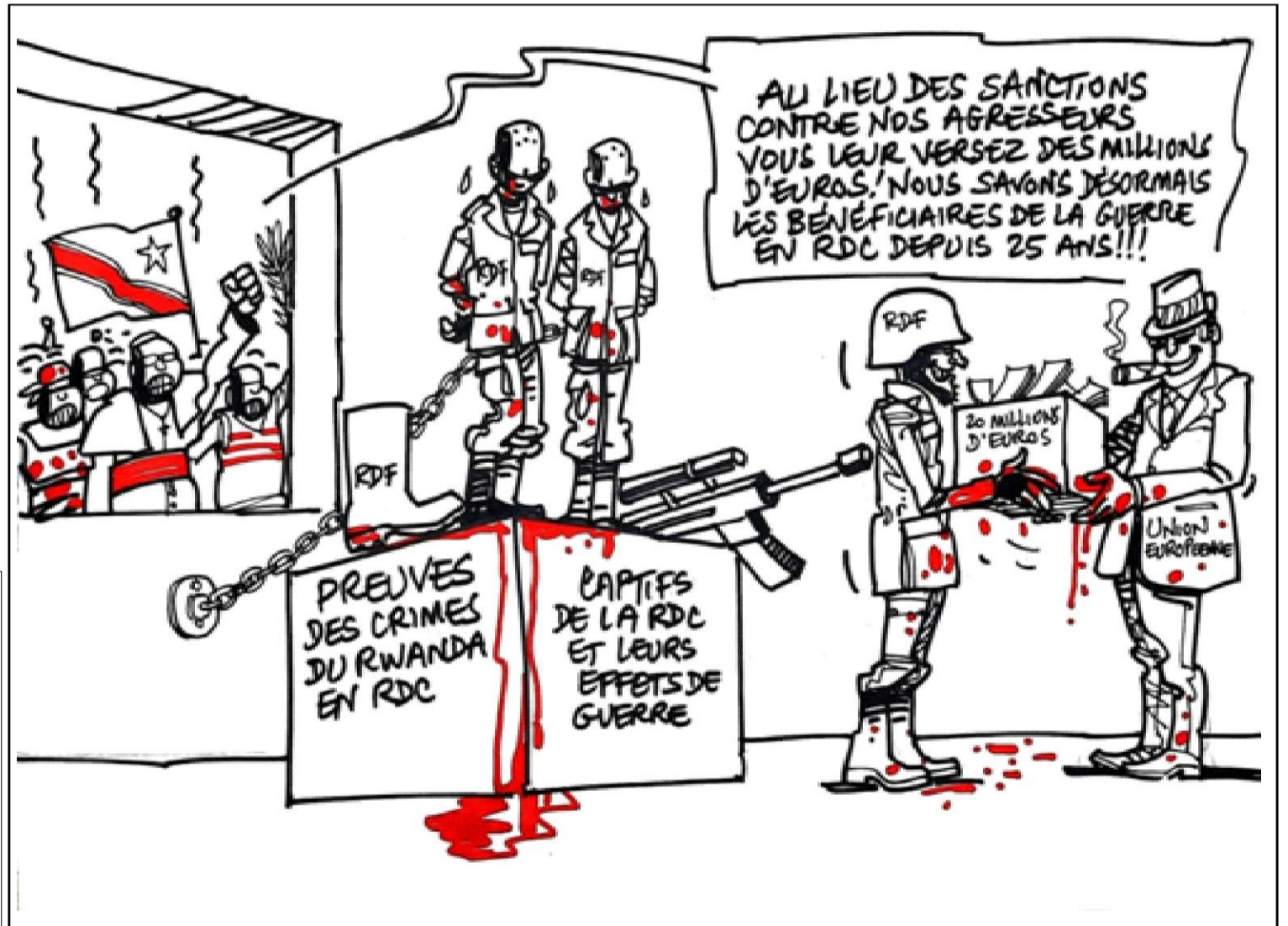
Le RDK accuse la CENI de préparer une fraude à grande échelle !

(Page 2)

Nécrologie

Les condoléances de M. Katumbi à la mort de F. Kitenge

(P. 3)



Trafic d'influence au sein de la justice

(Page 12)

L'huissier Zabalenga à nouveau victime de l'injustice

Sixième conférence sur l'énergie

La FEC fustige les taxes redondantes

(Page 5)

Nyota TV

Retrouvez-nous sur 356 Canal+ !

Qatar 2022

La France et l'Angleterre en quarts de finale

(Page 11)

Calendrier électoral

Le RDK accuse la CENI de préparer une fraude à grande échelle !



ment la discrimination et la mise à l'écart de certains Congolais de la France, de la Belgique, du Canada, des États-Unis et de l'Afrique du Sud, au détriment des autres Congolais de la diaspora, en violation de la loi électorale.

Dans une déclaration faite, ce jeudi 01 décembre, à Kinshasa sur les grandes questions d'actualité, des députés nationaux membres du Rassemblement des Députés Katangais (RDK) alertent l'opinion congolaise sur la préparation, par la CENI, de la fraude électorale en République Démocratique du Congo, selon l'esprit du calendrier électoral.

Pour le RDK, la Centrale électorale préparerait une fraude à grande échelle en augmentant sensiblement les centres d'inscriptions et d'identification des électeurs dans l'espace Grand Kasai, tout en diminuant ceux de la ville de Kinshasa, Katanga et Grand Kivu, alors que l'« espace Grand Kasai s'est vidé de sa population ces trois dernières années avec l'exode vers le katanga, le Bandundu, le Kongo central et la ville de Kinshasa ».

Outre ceci, le RDK note égale-

ment la discrimination et la mise à l'écart de certains Congolais de la France, de la Belgique, du Canada, des États-Unis et de l'Afrique du Sud, au détriment des autres Congolais de la diaspora, en violation de la loi électorale. S'agissant du calendrier électoral lui-même, le RDK le trouve irréaliste et à même d'amener les Congolais aux élections chaotiques.

De tout ce que précède, le RDK exige à la CENI de procéder à la correction de la cartographie des centres d'inscriptions et d'identification des électeurs avant le début des opérations proprement dites et de tout mettre en œuvre pour que les élections soient réellement démocratiques, transparentes, inclusives et apaisées. La RDK appelle toute la population congolaise, en général, et katangaise, en particulier, à la mobilisation générale et à la vigilance afin de barrer la route à tout celui qui planifierait la fraude électorale ou excluerait certains congolais.

**Joseph Malaba/
congoprofond.net**

Médias

L'UNPC accusée de délivrer des cartes de presse aux " moutons noirs " !

L'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), branche de la province de l'Equateur, sous la houlette d'Esther Ngonge, dénonce avec la dernière énergie l'octroi illégitime des cartes de presse à des personnes sans qualité leur permettant d'exercer le métier de journaliste dans cette partie du pays. A l'en croire, ce réseau des « moutons noirs » opère en complicité avec quelques rédactions de la place, usant des relations familiales, religieuses, amicales, voire politiques, pour obtenir des accréditations auprès des officiels et autres sources d'informations.



En effet, c'est au cours d'une conférence-débat organisée par l'UNPC/Equateur sous le thème " L'exercice illégitime du métier de journaliste et l'acquisition illégitime des cartes de presse par les gens sans qualité", ce vendredi 02. 12. 2022 au Parc Joseph Kabila en plein centre-ville, que plus de 50 journalistes ont vivement débattu de ce sujet, en présence du chef de division provinciale de la communication et médias et responsable du CSAC/Equateur.

A en croire Esther Ngonge, c'est grâce à l'opération d'identification des professionnels de médias et l'évaluation de la pratique du métier de journaliste au quotidien dans la province de l'Equateur exécutée par l'UNPC que cette forfaiture a été découverte.

Cette mauvaise pratique est dûe, en grande partie, par l'anarchie entretenue par certains cadres de l'UNPC au niveau national, imprimant de manière clandestine

des cartes de presse en faveur des personnes non connues dans l'univers médiatique.

Pour mettre fin à ce fléau, l'UNPC section de l'Equateur tire une sonnette d'alarme, particulièrement en direction de tous les responsables du pays, notamment aux ministères de la Communication et des Médias, tant national que provincial, et à la division provinciale de la Communication et des médias. Elle leur demande d'exiger des obligations fiscales avant de les reconnaître comme chevaliers de la plume et/ou du micro.

Il sied de noter qu'à cette occasion, la présidente de l'UNPC/Equateur, Esther Ngonge, a convié les autorités publiques et le pouvoir établi de réserver des sanctions exemplaires à ces moutons noirs qui ternissent le prestige du métier de journaliste dans la province de l'Equateur. Elle a ainsi exhorté ceux qui sont dans la légalité d'œuvrer toujours dans le respect strict du Code d'éthique et déontologique du journaliste congolais.

Eric Liyenge/CONGOPROFOND.NET

Bwito

Les autorités coutumières condamnent fermement le massacre de Kishishe



sur la terre de nos ancêtres dans les zones sous occupation des terroristes du M23 depuis l'envahissement du groupement Tongo, Bishusha, Ruya, Bambo centre et Kishishe, toujours en groupement Bambo pour la période du 15 octobre au 30 novembre 2022 ».

Selon cette autorité coutumière, ces rebelles s'illustrent par d'autres abus de droits humain entre autres, les travaux et recrutement forcés des jeunes dans leur mouvement.

David Héritier Kahombo accuse le M23 de pillage systématique des biens de la population et de violences sexuelles sur les filles et femmes de ce coin du Rutshuru.

« Plus de 64 personnes ont été tuées par ces terroristes dans les villages Muhindo, Rusekera et Bugina en groupement Tongo. En groupement Bambo, village Bambo centre, Kishishe, Kirumba, Kapopi le bilan est plus de 150 personnes tuées horriblement dont la quasi-totalité du village Kishishe, où une soixantaine de populations civiles ont été tuées dans l'église adventiste de Kishishe dont 3 enfants... », a-t-il déclaré.

Ces autorités coutumières recommandent au président de la République, entre autres, de lancer une offensive contre les rebelles du M23.

Elles encouragent par ailleurs qu'une enquête soit diligentée pour qu'une justice soit faite en faveur des familles des victimes mais aussi une assistance en faveur des déplacés de guerre.

Les autorités coutumières et politico-administratives de la chefferie de Bwito, territoire de Rutshuru (Nord-Kivu) ont exprimé, samedi 3 décembre, leur consternation après que le M23 a massacré des civils à Kishishe et environs.

Dans un mémorandum adressé au président de la République à partir de la ville de Goma, elles condamnent ces actes et réaffirment leur soutien aux FARDC afin de mettre hors d'état de nuire ces rebelles.

Le chef de groupement de Bukombo, David Héritier Kahombo, qui lisait ce mémo accusait le M23 de commettre plusieurs exactions entre le 15 octobre et le 30 novembre dernier dans la chefferie de Bwito :

« C'est avec consternation que nous décrions le massacre de nos populations

Nord-Kivu

Le M23 impose des taxes dans les zones occupées



le milieu, contactées par Radio Okapi, affirment que ces rebelles règnent en maîtres.

A Kiwanja, des sources concordantes indiquent que les éléments du M23 ont opéré un bouclage très tôt ce dimanche 4 décembre dans le quartier Mabungo. Ces derniers ont brûlé le Barza communauté Nande, appelé Kihanda, avant d'interpeller plusieurs personnes dont un notable de ladite communauté.

Ces sources dans la région précisent que ce Barza était considéré par les rebelles comme un lieu de réunion des Maï-Maï. Situation qui accroît des inquiétudes au sein de la population à Kiwanja.

Les activités sociales et économiques sont paralysées dans toutes les zones occupées, car la population n'arrive pas à s'approvisionner.

Elle subit également d'autres mesures contraignantes.

Les sources indiquent aussi que les rebelles seraient en train de renforcer toutes les positions qu'ils occupent dans le Rutshuru.

Néanmoins, le calme règne sur toutes les lignes de front notamment dans le Bwito, vers Kibumba tout comme sur l'axe Nyamilima plus au nord du territoire de Rutshuru.

cependant, plusieurs sources rapportent des exactions et impositions auxquelles est soumise la population dans les zones occupées.

Les rebelles du M23 ont instauré, depuis quelques temps, une taxe de 10 USD par carré de champ (20/30 mètres) pour tous les agriculteurs dans les zones sous leur occupation.

Ils délivrent même une quittance à la suite de ce paiement.

La situation concerne aussi les commerçants et entreprises notamment les usines de fabrication de boissons.

Ces dernières sont sommées de payer des montants allant jusqu'à 250 USD ou plus, selon leur catégorie.

Des travaux forcés communautaires sont toujours d'application et toute la population s'y conforme, ajoutent les sources locales.

Sur l'axe Nyamilima-Ishasha, les rebelles du M23 occupent déjà plusieurs localités jusqu'à 12km de Nyamilima.

C'est notamment Ngwenda, Kiseguro, Katwiguru et Kisharo. Les sources dans

Nécrologie

Les condoléances de Moïse KATUMBI à la mort de François KITENGE en Afrique du Sud



C'est avec surprise et émotion que je viens d'être informé du décès inopiné de François KITENGE. Membre de première heure de la famille TP. MAZEMBE, François KITENGE a largement contribué au rayonnement de notre club depuis l'Afrique du Sud. Il a encadré nos supporters et apporté sa contribution au comité sportif.

François m'a accompagné dans de nombreux déplacements à travers l'Afrique et le monde. Toujours

disponible pour son équipe, le TP MAZEMBE, il s'est toujours montré prêt pour notre cause. Avec sa mort, nous perdons un membre influent de notre famille et sa disparition nous plonge dans un vide profond.

Je présente mes condoléances les plus attristées à toute la famille noir et blanc, à notre comité de l'Afrique Australe, à toute sa famille biologique acquise au TP Mazembe, à la veuve Chantal et aux orphelins qu'il vient de laisser.

Le TP Mazembe se souviendra de François KITENGE comme d'un membre important arraché aux siens au moment où tous en avaient le plus besoin.

Que son âme repose en paix !



L'évêque émérite de Goma invite la population de l'Est à croire " toujours " en l'avènement de la paix

L'évêque émérite du diocèse de Goma, Monseigneur Théophile Kaboy a invité, jeudi 1er décembre, la population des provinces de l'Est du pays à croire toujours en l'avènement de la paix.



Il a lancé cette invitation à l'occasion du 40e anniversaire du Lycée Anuarite de Goma, qui coïncidait avec le 58e anniversaire du martyr de Marie-Clémentine Anuarite Nengapeta.

Les élèves du Lycée Anuarite ont joué la représentation de rebelles Simba qui, en 1964, ont tué cette religieuse.

Cinquante-huit ans après, les groupes rebelles sont toujours actifs dans les provinces

de l'Est de la RDC et continuent à semer la désolation parmi les populations civiles.

Pour Monseigneur Théophile Kaboy, cela ne devrait cependant pas nous décourager :

« Il faut vous dire que jamais le mal n'aura le dessus. Si la situation de misère, de guerre perdure, le Seigneur donne toujours des flashes de joie et de bonheur. Et c'est pourquoi, je dis que n'avons pas le droit au découragement. Le Congo, tôt ou tard, se lèvera et marchera. Déjà, chez ces jeunes gens, on voit la joie qui les anime, la détermination aux études, la dignité, la discipline, ce sont des valeurs qui font que nous

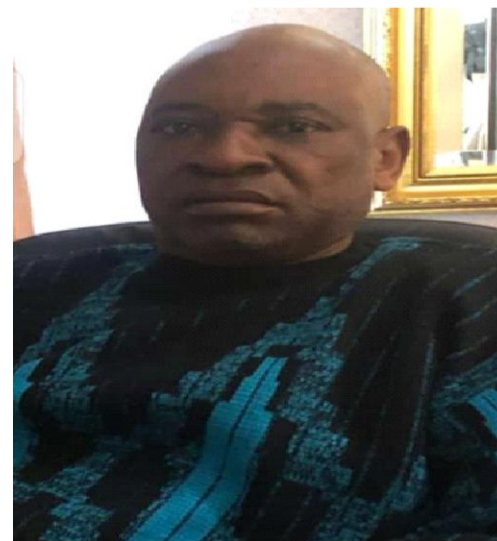
n'avons pas droit au découragement ; et donc, pour moi, ce qui m'encourage c'est que demain ne sera plus aujourd'hui, la bienheureuse Anuarite est à l'œuvre et nous assiste ».

Pour ce prélat catholique, l'espoir est permis et donc les Congolais doivent avoir la dé-

termination de construire et de ne pas se décourager.

Il a par ailleurs encouragé la population de l'Est à continuer à faire le bien pour faire en sorte que le Congo se mette debout pour la joie de tout le monde.

Nécrologie



Les familles MUTONJI MBEYEU' Théophile et BUKASA MBANVSEBANJILA ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur Frère et beau-fils, KABWE KAYALA Albert (ALKKAM), survenue le 16 novembre 2022, à ONTARIO au CANADA.

Le programme des obsèques se présente de la manière suivante :

- **Vendredi 02 décembre 2022** : veillée mortuaire pour la famille sur 50, Av. BARAKA dans la commune de BARUMBU ;

- **Samedi 03 décembre 2022** : En raison du décalage horaire, le suivi de la cérémonie d'enterrement se fera par une projection en ligne dans la grande salle de la ligue pour la lecture de la Bible sise sur l'avenue KABINDA np 85 (cfr ancienne école primaire officielle KABINDA) dans la Commune de KINSHASA.

L'accueil débutera à partir de 18h00' en vue d'attendre la projection de l'événement.

Ce communiqué tient lieu de faire-part

Communiqué Nécrologique



Adieu ABIBA KIBO Francine

« A jamais dans nos cœurs »

« J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course, j'ai gardé la foi. » 2Tm 4:7

tion des Relations Publique et Hôtesse à la Direction Générale de la Société Commerciale des Transports et des Ports, SCTP (ex-ONATRA), décès survenu le samedi 19 novembre 2022 à la Clinique Ngaliema de Kinshasa.

Monsieur Jean-Luc MUSHIMPAKO, Chef de Division à la RTEDUC du Ministère de l'EPST et Assistant Parlementaire de l'honorable Marie-Ange Lukiana, ainsi que les familles MUSHIMPAKO, KIBO et MILEBWE ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis, collègues et connaissances le décès de leur épouse, belle-fille et fille, Mme Francine ABIBA KIBO, cadre à la sous-direc-

En attendant le programme des obsèques, le recueillement a lieu à son domicile, sis N°220 de l'avenue Basankusu (croisement Mushi) dans la commune de Lingwala.

Pour ceux qui sont à Lubumbashi, le deuil se tient à l'adresse ci-après : Golf Malela, avenue Martin Muchebele, n°18. Référence école Ribambelle.

Pensées pieuses en mémoire de l'illustre disparue.

Ce communiqué tient lieu de faire part.

Massacre de Kishishe

Trois jours de deuil national décrétés en mémoire des victimes

Trois jours de deuil national à observer à partir du samedi 03 décembre 2022 a décrété le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi au cours de la 79^{ème} réunion du conseil des ministres qu'il a présidée vendredi, en visioconférence à partir de la cité de l'Union africaine

Le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi a chargé le gouvernement de décréter trois jours de deuil national en raison du massacre présumé de plusieurs personnes dans la zone occupée par les M23. «C'est dans le cadre le plus ferme, le massacre de plus d'une centaine des compatriotes à Kishishe, dans le territoire de Rutshuru, victime de la barbarie des terroristes du M23 et des éléments de l'Armée rwandaise. Cela est une preuve supplémentaire des atrocités ces terroristes qui excellaient déjà dans la violation des droits de l'homme et dans la commission des crimes des différents ordres. En leur mémoire, le Président de la République a chargé le gouvernement de décréter trois jours de deuil national à observer à partir de ce samedi 03 décembre 2022, les drapeaux seront mis en berne sur tout le territoire national durant cette période.» a déclaré dans sa communication rapporté le compte rendu de cette réunion lu sur les antennes de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), le ministre de la communication et médias, Patrick Muyaya.

Le chef de l'Etat a encouragé le Premier ministre Chef du gouvernement à prendre des dispositions avec les membres du gouvernement concernés pour apporter l'appui aux populations touchées



par ce massacre.

Dans le même ordre, le Président de la République a demandé à la ministre d'Etat, ministre de la Justice et Garde des Sceaux d'ouvrir sans délai une enquête au niveau interne et en même temps, d'œuvrer en faveur d'une enquête internationale pour faire la lumière sur ce crime de guerre commis précédemment.

« Je lance un message de compassion et de solidarité aux familles et aux communautés touchées directement par ce drame. Ces trois journées de deuil seront clôturées le lundi 05 décembre 2022 avec le feuilleton sur la solidarité nationale qui aura lieu au studio Maman Angeby de la RTNC et qui permettra de mobiliser les ressources supplémentaire pour la réponse humanitaire que conduit le ministre de la Solidarité nationale, » a précisé Félix Tshisekedi.

La France appelle le M23 à se retirer sans délai

La France à travers son ambassade en RDC se dit gravement préoccupée par les informations sur les massacres commis contre des civils par les terroristes du M23 à Kishishe en territoire de Rutshuru dans le Nord-Kivu.

Pour la France, ces massacres commis contre les civils pourraient constituer des crimes de guerre. À cet effet, elle appelle le M23 à se retirer sans délai dans cette partie Est de la RDC.

« La France est gravement préoccupée par les informations sur les massacres qui auraient été commis contre des civils par le M23 à Kishishe et pourraient constituer

des crimes de guerre. Ces actes ne doivent pas rester impunis. Le M23 doit se retirer sans délai », a déclaré l'Ambassadeur de la France en RDC sur le compte twitter de l'Ambassade.

La situation restant extrêmement volatile, Human Rights Watch appelle le gouvernement de la RDC et la MONUSCO à faire de la protection des civils une priorité contre de nouvelles attaques de représailles.

Cette organisation internationale des droits de l'homme demande une enquête indépendante sur les meurtres présumés pour que les auteurs et leurs complices soient tenus responsables.

De son côté, la mission onusienne en RDC (MONUSCO) a déploré le massacre d'une cinquantaine de civils par les terroristes du M23 à Kishishe. Elle estime que ce massacre fait état d'atteintes aux droits humains. La MONUSCO dénonce ces actes «épouvantables» et appelle toutes les autorités compétentes à enquêter sans délai et à traduire les auteurs en justice.

Par ailleurs; le bilan du massacre perpétré le 29 novembre dernier par le tandem M23-RDF à Kishishe, une localité située dans le groupement de Bambi, Chef-ferie de Bwito en territoire de Rutshuru dans le Nord-Kivu a été revu à la hausse.

Les groupes à Nairobi posent leurs conditions pour la paix dans l'Est



La table des négociations intercongolaises à Nairobi, ici le 28 novembre 2022.

Les discussions pour la paix en RDC continuent à Nairobi, au Kenya. Après la cérémonie de lancement lundi, un début retardé et une suspension des discussions jeudi, les travaux battent désormais leur plein. Les participants ont établi vendredi 2 décembre leurs exigences pour cesser les hostilités, certains déplorant le fait que des représentants des groupes armés ne sont pas représentés. Comme le M23, qui n'a pas respecté les conditions du communiqué de Luanda, selon Kinshasa.

Vendredi, les participants ont travaillé en groupes, répartis par territoires, chacun dans des hôtels différents : Ils ont pu réfléchir sur les besoins et priorités pour permettre la paix dans l'est de la RDC.

Les groupes armés ont exposé leurs conditions pour le dépôt des armes, plusieurs demandant la libération des prisonniers ainsi que l'amnistie pour leurs membres. Serge Tshibangu, le mandataire du président congolais pour ce processus de Nairobi, a toutefois affirmé mercredi qu'elle ne serait pas automatique avec le dépôt des armes.

Certains déplorent aussi l'absence d'autres groupes armés. L'Union des

patriotes pour la Libération du Congo (UPLC), une milice qui opère dans le nord de la province du Nord-Kivu, explique notamment ne pas vouloir déposer les armes tant que les ADF ne l'auront pas fait.

La présidence congolaise, elle, demande aux groupes armés de cesser les hostilités, de permettre un accès humanitaire sans entrave, et de rejoindre le Programme de désarmement, démobilisation et relèvement communautaire et stabilisation (PDDRCS).

Samedi 3 décembre, les travaux de groupes doivent continuer avant une mise en commun lundi qui doit faire émerger un plan d'action pour ramener la paix dans l'est de la RDC.

Parmi les quelque 200 participants, la délégation de la communauté Banyamulenge a elle annoncé la suspension de sa participation aux discussions de cette semaine, dénonçant une attaque de plusieurs groupes armés dans des villages banyamulenge le 30 novembre. D'autres membres de la délégation représentant le Sud-Kivu ont dénoncé ce choix, réaffirmant, eux, leur engagement dans le dialogue.

Avec la correspondante de RFI à Nairobi, Albane Thirouard

Conflit Teke-Yaka

Kinshasa touché : 12 morts enregistrés à Maluku

Le conflit qui oppose les communautés Teke et Yaka dans le territoire de Kwamouth à Mai-Ndombe a pris des proportions inquiétantes. Après les provinces voisines, les affrontements entre ces deux communautés se sont exportés à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo.

Le vice-premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, Daniel Asele Okito a indiqué lors de la réunion hebdomadaire du conseil des ministres du vendredi 02 décembre que 12 personnes ont été tuées par les assaillants dans la commune de Maluku à Kinshasa.

« Passant en revue la situation sécuritaire dans quelques provinces, il a indiqué que la Commune de Maluku à Kinshasa est touchée aussi par les attaques des assaillants en

provenance de Kwamouth. 12 compatriotes ont perdu la vie ces derniers jours. La police et l'armée sécurisent déjà cette zone », a indiqué le patron de la territoriale cité par le porte-parole du gouvernement dans le compte rendu de la réunion lu vendredi 2 décembre 2022.

Il faut noter que ces violences communautaires qui se sont enclenchées dans le territoire de Kwamouth depuis le mois de juin dernier ont fait plus de 200 morts et causé un déplacement massif de la population. En terme de bilan matériel, on note plusieurs centaines de maisons détruites et incendiées.

A ce jour, les violences ont atteint le territoire de Bagata au Kwilu où plusieurs dizaines de personnes ont été tuées depuis septembre.

Carmel Ndeo/
Politico.cd



Sixième conférence sur l'énergie

La FEC fustige les taxes redondantes et à taux prohibitifs

Le climat des affaires encore préoccupant pour les opérateurs privés avec notamment la perception des taxes redondantes et à des taux prohibitifs fait partie des pesanteurs qui retardent le développement du secteur de l'énergie en RDC, a déclaré le président de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), Albert Yuma Mulimbi, à l'ouverture vendredi à Kinshasa de la table ronde de la sixième conférence sur l'énergie dénommée « DRC NRJ ».

« Les missions de contrôles intempestifs initiés par certains services de l'Etat, dont pour la plupart, les raisons sont injustifiées fait également partie de ces pesanteurs. Cette lourde fiscalité accroît les coûts des facteurs de production des opérateurs du secteur et ne permet pas l'accessibilité de l'énergie électrique à la population aux tarifs compatibles avec le pouvoir d'achat et la réalité économique », a relevé le président de la FEC.

Ce dernier a fait état dans les différents paiements, les impôts, taxes, redevances, contributions, cotisations, frais permis perçus par le pouvoir central, les provinces et les entités territoriales décentralisées sans aucune lisibilité ni prévisibilité.

Pour rendre le secteur de l'énergie plus attractif et amélioré le climat des affaires, Albert Yuma préconise ce qui suit en priorité : accélérer le déploiement et l'opérationnalisation de l'ARE et ANSER au niveau des provinces, renouveler le décret no 18/054 du 27 décembre 2018 fixant les dispositions pratiques portant mesures d'allègements fiscaux et douaniers applicables à la production, à l'importation et l'exportation de l'énergie électrique qui expire le 26 décembre 2022.

Il a sollicité l'implication du Premier ministre, du ministre des ressources hydrauliques et électricité pour le renouvellement de cette mesure incitative ainsi que la signature d'un arrêté pour sa mise en application, en tenant compte des faiblesses et des propositions formulées.

« Il y a lieu de noter que la croissance économique que connaît notre pays depuis plus de deux décennies, pour qu'elle soit soutenue et durable, il est impératif de réaliser des investissements importants dans le secteur de l'énergie. Et pour ce faire, notre pays dispose d'énormes potentialités, mais aussi



des vraies opportunités dans le secteur. Mais malheureusement, notre bilan en matière d'énergie demeure déficitaire lorsque l'on compare le niveau de production à celui de consommation », a dit Albert Yuma.

Il a fait savoir que ces assises de deux jours, allant du 02 au 03 décembre constituent un espace de réflexion et débat en vue de trouver, de façon concertée entre les différents acteurs intervenant dans le secteur, des solutions appropriées susceptibles de lever les contraintes pesant sur le développement de l'énergie en RDC.

Depuis la promulgation, en juin 2014, de la loi relative au secteur, a-t-il fait remarquer, des avancées ont été réalisées ayant permis d'accélérer les projets privés dont la réalisation permettra de contribuer à la résorption du déficit énergétique auquel le pays fait face et qui retarde son processus d'industrialisation, de la diversification de son économie, bref de son développement économique durable.

Parmi ces avancées, il a cité entre autres, « La mise en place, en 2018, de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) et de l'Agence nationale de l'électrification et des services énergétiques en milieu ruraux et périurbains (ANSER) ainsi que la nomination de leurs animateurs intervenues en 2020 ; malgré, a-t-il relevé, le retard enregistré pour rendre opérationnel ces deux institutions (4 ans pour leur

création après la promulgation de la loi et 6 ans pour la nomination de leurs animateurs) ».

« Il y a aussi l'accompagnement par le gouvernement dans l'avancement des projets énergétiques à l'instar de KIPAY SOMBWE sur la RIVITRE Lufira qui a été validé au cours de la 59^{ème} réunion du conseil des ministres tenue le 24 juin 2022, Tembo Power sur la rivière Kakule dans la zone de Lubudi ou Great Lake Energy sur le fleuve Congo à Kinsuka et tant d'autres ; la modification et l'assouplissement du contrat type de concession ; la réhabilitation et la construction de certaines centrales hydroélectriques grâce au partenariat public-privé entre la SNEL et les entreprises minières ».

Albert Yuma a laissé entendre que suite à la libéralisation du secteur de l'électricité intervenue en 2014, les opérateurs économiques privés développent des projets énergétiques pour combler le gap, en trouvant avec l'accompagnement du gouvernement, des solutions pour la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, en réhabilitant les centrales existantes et des réseaux électriques associés et en recourant à l'importation de l'électricité pour maintenir le cycle de production des sociétés minières.

Le modèle économique des opérateurs privés

Par ailleurs, le président de la FEC, Albert Yuma a souligné que le modèle économique développé en RDC par les opérateurs privés du secteur de l'énergie intègre les exigences environnementales réalisées dans les études d'impact social et environnemental.

Ces études, réalisées par les cabinets de bonne renommée et agréés par l'Agence congolaise de l'Environnement (ACE), captent les risques des projets sur la biodiversité et dégagent les stratégies de leur mitigation dans leur mise en œuvre, tout en prévoyant le développement des activités économiques de la population locale située dans les zones d'exploitation.

Le président de la FEC a aussi fait savoir qu'à l'issue des échanges et discussions qui découleront de cette table ronde, une feuille de route déclinée sur le court et moyen termes sera élaborée, qui permettra à la production locale de l'électricité de rencontrer la demande sociale et industrielle qui est exprimée d'une part, et de prendre les actions pour matérialiser l'augmentation de la desserte locale d'autre part.

En outre, il a fait comprendre que la mise en œuvre du Programme de développement de 145 territoires (PDL 145 T) en cours d'implémentation sur tout le territoire national devrait s'appuyer sur les opérateurs privés locaux pour réaliser les différents projets énergétiques qui y sont contenus.

Albert Yuma a enfin demandé au président de la Commission nationale Energie de renforcer la collaboration avec les autres acteurs qui évoluent dans le secteur des énergies renouvelables notamment ceux qui exploitent les énergies photovoltaïques et développent des petits projets en mini ou hors réseaux électriques, d'intégrer la corporation pour une prise en charge efficiente de leurs préoccupations et un accompagnement dans le développement de leurs activités pour le bien-être général.

ACP

Suppression 16% TVA

Les grossistes de Matadi appelés à se conformer à la réglementation

La cheffe de bureau des marchés urbains de Matadi, Jolie Katshunga Kabedi a appelé vendredi les vendeurs grossistes qui augmentent les prix des produits de première nécessité en cette période de festivité, à se conformer à la vision du Chef de l'État Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo matérialisée par la suppression de 16% de la taxe sur la valeur ajoutée, en vue de permettre à la population de fêter aisément.

« Le souci du Président de la République est que le peuple puisse bien fêter », a indi-

qué Mme Katshunga Kabedi, ajoutant que si le Chef de l'État a eu ce souci, c'est pour le peuple, afin de matérialiser sa vision traduite par le « peuple d'abord » à laquelle les grossistes doivent se conformer.

Jolie Katshunga a par ailleurs fustigé le comportement des grossistes qui se donnent le luxe d'augmenter le prix des produits de première nécessité qui, a-t-elle souligné, cause du tort aux détaillants et qui, à leur tour, influencent négativement le pouvoir d'achat à la population.

Elle a soutenu que la suppression de la TVA à hauteur de 16%, déjà en vigueur depuis le mois d'octobre dernier, devrait contraindre les grossistes à baisser les prix des leurs produits excepté la farine qui subit l'influence de la rareté causée par la guerre entre l'Ukraine et la Russie.

Mme Katshunga, qui a noté que les détaillants sous sa tutelle ainsi que la population sont victimes du l'influence non optant des grossistes, a invité les autorités compétentes à procéder à la sanction de quiconque se comporte à l'encontre des



principes du Chef de l'État qui vise à stabiliser le social de la population.

Ituri

Les conflits armés ont causé des handicaps physiques à environ 1065 personnes

La province de l'Ituri compte environ 1065 personnes devenues handicapées physiques à la suite des affres des conflits armés qui persistent depuis près de deux décennies dans cette partie du pays.



Pour la Fédération des personnes vivant avec handicap, la plupart d'entre elles, victimes de la guerre et dont les membres ont été amputés sont invalides et vivent dans la

misère. Cette structure déplore surtout la discrimination sociale dont sont victimes ces personnes, y compris dans leurs propres familles.

Le communicateur de cette organisation, Dedhunga Tchudi indique que parmi les 1065 personnes vivant handicap, victimes des guerres, recensées dans la province de l'Ituri, nombreuses sont abandonnées à leur triste sort.

Il invite les autorités à garantir les droits de personnes vivant avec handicap mais surtout à multiplier les efforts pour restaurer la paix dans la province de l'Ituri.

Ces chiffres ont été publiés, vendredi 2 décembre, par la Fédération provinciale des associations des personnes vivant avec handicap, en marge de la célébration ce 3 décembre, de la journée mondiale dédiée à cette catégorie de personnes.

C'est depuis cinq ans que la province de l'Ituri est secouée par les conflits armés notamment dans les territoires de Djugu, Irumu et Mambasa. Cela, malgré les efforts de restauration de l'autorité de l'état dans ces entités qui comptent plusieurs victimes de guerre.

Nord-Kivu

Suspension de chefs d'établissement dans la sous-division de Beni

Certains chefs d'établissement sont suspendus de leurs fonctions dans la sous-division de Beni au Nord-Kivu. Ils sont accusés « d'avoir facilité le changement d'option aux élèves ayant échoué à l'examen d'état passé ».



ans d'humanité. Alors il y a certains chefs d'établissement qui ont facilité toutes ces manœuvres d'une manière à très peu orthodoxe. Nous avons châtié parce que pour nous c'est une antivaleur que nous devons combattre à tout

prix », a expliqué Matsoro Lenge. Il invite les parents à jouer correctement leur rôle dans le suivi de l'évolution de leurs enfants à l'école :

« Il y a des parents pour qui, il suffit qu'il voit l'enfant aller à l'école. Et c'est tout ce qui l'intéresse. Il ne peut même pas savoir dans quelle école il étudie. Le parent doit faire le suivi de la formation de son enfant parce que pour nous, les parents c'est un partenaire. Cela signifie que nous devons encadrer les enfants et au niveau de la famille et au niveau de l'école ».

Matsoro Lenge, chef de la sous-division de l'EPST Beni fait savoir que leurs dossiers est au niveau de la hiérarchie pour analyse et dernières conclusions.

« Lors du contrôle des dossiers des finalistes, nous avons constaté qu'il y a certains chefs d'établissement qui ont fait des magouilles. C'est-à-dire, nous avons un candidat qui a échoué à l'examen d'état de l'année passée 2022 dans une option X et il veut changer dans une option Y. Pour nous, c'est une antivaleur. L'élève ne peut pas changer d'option pendant les quatre

Sud-Kivu

Le dialogue fiscal débouche sur l'instauration d'une seule taxe par service

Le dialogue fiscal pour assainir le climat des affaires organisé à Uvira, par le gouvernement provincial du Sud-Kivu en collaboration avec l'organisation « VNG International », a recommandé à l'autorité provinciale l'installation d'un système fiscal d'une seule taxe par service.



« Nous avons recommandé à l'autorité provinciale l'installation d'un système fiscal d'une seule taxe par service et à un taux abordable pour encourager les investisseurs locaux et ainsi lutter contre le chômage chez les jeunes et les femmes », ont déclaré les participants à la clôture de ces assises.

Ils ont voulu que le montant transcrit sur la preuve de paiement coïncide avec

celui effectivement payé par l'assujéti ou le contribuable tout en estimant de rendre opérationnel le guichet unique permettant aux coopératives et les autres opérateurs économiques de payer dans les voies légales.

Les participants ont sollicité l'implication de l'Etat pour la réhabilitation des routes des dessertes agricoles, mais aussi de subventionner les coopératives agricoles. Cette journée a connu la participation du ministre provincial en charge du Budget, Alain Shamavu, représentant le gouverneur de province, des députés provinciaux, des chefs des services d'assiettes, des membres de la fédération des entreprises du Congo (FEC), ainsi que des coopératives agricoles.

Kongo Central

Pour une assistance juridique gratuite de personnes vivant avec handicap

Le chef d'antenne de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH/Mbanza-Ngungu), Me Guy Matuasilia, a plaidé samedi, pour une assistance juridique



gratuite de personnes vivant avec handicap devant les instances judiciaires, à l'occasion de la Journée internationale de personnes vivant avec handicap célébrée le 03 décembre de chaque année.

Me Matuasilia a fait savoir que « cette journée devrait donner l'occasion à tout le monde de réfléchir sur la situation de personnes vivant avec handicap dans tous les domaines de la vie sociale. Sur le plan judiciaire, plusieurs dossiers de personnes vivant avec handicap sont en souffrance pour le non accomplissement de certains devoirs faute de moyens ».

Il a recommandé au pouvoir judiciaire de vulgariser et de sensibiliser les

PVH de Mbanza-Ngungu et ses environs qui n'ont jamais bénéficié de cette sensibilisation sur leurs droits contenus dans la loi portant leur protection qui est dans l'arsenal juridique de la

RDC, à l'instar des PVH de Kinshasa et d'autres villes qui en bénéficient.

Sur le plan économique, il a demandé au pouvoir public d'organiser des formations et de financer leurs activités pour leur autonomisation, mais également de mettre à la disposition des autorités politiques, judiciaires et de la société civile la loi portant protection de personnes vivant avec handicap.

La CNDH/Mbanza-Ngungu fait bénéficier ses services gratuitement aux personnes vivant avec handicap en leur offrant un service d'assistance judiciaire gratuit, signale-t-on.

Kinshasa

La CTLA sensibilise sur la "nationalité et l'apatridie"



Le Comité technique interinstitutionnel de lutte contre l'apatridie (CTLA) a organisé, récemment un atelier pour renforcer les capacités des membres du cadre de concertation de la société civile sur la nationalité et l'apatridie en RDC.

L'objectif principal de cet atelier était de doter les participants des connaissances nécessaires sur l'« apatridie » en vue de lutter contre ce « fléau » qui touche plusieurs personnes, non seulement en RDC mais également dans le monde entier.

Selon Christian Makambo, chargé de protection au CTLA, la RDC s'est engagée à bannir l'apatridie sur son territoire. Étant partie prenante à ce processus, la société civile est censée être suffisamment informée sur ce phénomène qui touche plusieurs personnes dans le pays.

« La RDC s'est résolument engagée dans le processus d'adhésion aux conventions sur l'apatridie. La société civile est l'une des parties prenantes très importantes de ce processus (...). L'objectif est de voir la RDC revoir son cadre légal sur la nationalité de manière à mettre les congolais à l'abri de ce fléau qui a des conséquences incalculables sur l'épanouissement individuel et sur le développement du pays », a-t-il expliqué.

Pour les participants, la RDC a connu des conséquences néfastes suite à la question de la nationalité. D'où, il faut qu'elle soit résolue.

« Nous sommes en train de nous occuper de la question de la nationalité et aussi celle de l'apatridie, c'est-à-dire des person-

nes qui ne sont reconnues par aucun Etat. C'est une question essentielle pour notre pays vu les problèmes que nous avons connus suite à la question de la nationalité. Nous sommes en train de voir comment régler cette question d'apatridie », a déclaré un participant.

Les conséquences du non enregistrement des enfants à la naissance à l'état civil ont également été rappelés aux participants. Ces derniers ont pris l'engagement de sensibiliser les parents.

« Au niveau de la société civile, l'enregistrement des enfants à la naissance est aussi une question très importante. Lorsque qu'un enfant n'est pas enregistré à la naissance à l'état civil, il n'est pas reconnu comme citoyen du pays. D'où, nous la société civile devons nous impliquer pour que les parents prennent l'habitude de faire enregistrer leurs enfants à la commune dès la naissance pour pouvoir leur donner la possibilité de bien évoluer », a ajouté un autre participant.

D'après le Haut commissariat des Nations-unies pour les réfugiés (HCR), la RDC connaît plusieurs situations qui peuvent conduire à l'apatridie. Il s'agit notamment du faible taux d'acquisition du certificat de nationalité par la population, l'unique document légal reconnu par la loi de 2004 sur la nationalité, pour qu'une personne établisse la preuve de sa nationalité congolaise, le faible taux de la déclaration des enfants à l'état civil et la faible capacité technique et matérielle des services publics d'accomplir leurs tâches ainsi que leur éloignement des populations.

Bienfait Luganywa/7/7.cd

Assemblée provinciale de Kinshasa

Plaidoyer pour la réforme de la loi sur le fonctionnement de la police en RDC

Le ministre provincial en charge de l'Intérieur, sécurité et justice, Didier Tenge te Litho a plaidé pour la réforme de la loi régissant le fonctionnement et l'organisation de la police nationale en RDC, lors sa réplique vendredi devant les députés provinciaux à une question orale du député provincial Erick Bokula, liée à la situation d'insécurité sévissant dans presque tous les quartiers de la ville de Kinshasa.

Réagissant aux différentes questions lui posées par les députés provinciaux de Kinshasa, d'une police inefficace et sous équipée, une police contribuant à l'insécurité à cause des abus ou bavures régulièrement enregistrés et il y a un grave problème de confiance qui s'est développé entre la police et la population. Cette dernière considère la police de moins en moins comme un service de l'ordre à l'écoute des citoyens mais une institution qui contribue à l'insécurité. Tels sont les résultats de recherche menée par le professeur Balingene Kahombo de la faculté de droit de l'Université de Goma, étude menée sur les perceptions de la PNC par les populations des villes de Kinshasa, de Goma et de Bukavu, a affirmé M. Tenge te Litho.

Il a regroupé ces préoccupations en deux catégories dont la première porte essentiellement sur l'organisation de la PNC ou son fonctionnement et la seconde sur les moyens alloués par l'exécutif urbain à ce corps de métier dans la ville de Kinshasa.

Pour M. Tenge te Litho, le gouvernement provincial à travers son ministère entretient ses rapports avec la police sur base des dispositions de la constitution qui l'organise comme un service public de l'Etat.



Le ministre provincial de l'Intérieur s'est référé à quelques articles de la constitution et de la loi organique portant l'organisation et fonctionnement de la PNC, un service public chargé de veiller à la sécurité et la tranquillité publique, de maintenir et de rétablir l'ordre ainsi que la protection rapprochée des autorités. Par cette définition, se dégage les différentes missions qui se regroupent en trois volets, notamment les missions ordinaires, les missions extraordinaires qui s'exécutent sur réquisitions légales écrites ou demande de concours de différentes autorités n'ayant pas directement la PNC sous leurs ordres mais investies de la faire agir dans l'intérêt général et celles spéciales qui s'exécutent à titre de suppléance, d'appui ou de concours des services spéciaux.

Cela étant dit, a souligné M. Tenge te Litho, que son ministère dispose de la PNC dans le cadre de ses missions extraordinaires car ses missions ordinaires s'opèrent quotidiennement sans qu'il soit besoin

d'une réquisition de la part des autorités, faisant référence à plusieurs lettres qui sont en fait des réquisitions, adressées au commissaire provincial de la PNC.

Cela veut dire que son ministère se régulièrement de ses attributions, ce qui veut dire que la tutelle doit nécessairement être prévue par un texte : « Il n'y a pas de tutelle sans texte », a fait remarquer M. Tenge te Litho, ajoutant que la ville province de Kinshasa n'a pas de pouvoir hiérarchique pour pouvoir sanctionner les unités de la PNC.

Concernant le groupe mobile d'intervention appelé Ujana dont les éléments sont indisciplinés est mis en mouvement par le commissaire provincial, seule autorité qui a le pouvoir de discipline sur eux.

Abordant la seconde catégorie sur les moyens mis à la disposition de la PNC,

il a insisté sur l'impérieuse question de réforme au sein de la PNC et pas croiser les bras pour attendre les réformes et il a pris l'engagement de travailler pour une PNC disciplinée et soumise à l'autorité, gage d'un véritable maintien de l'ordre public et de la sécurité.

Quelques recommandations adoptées moyennant reformulation

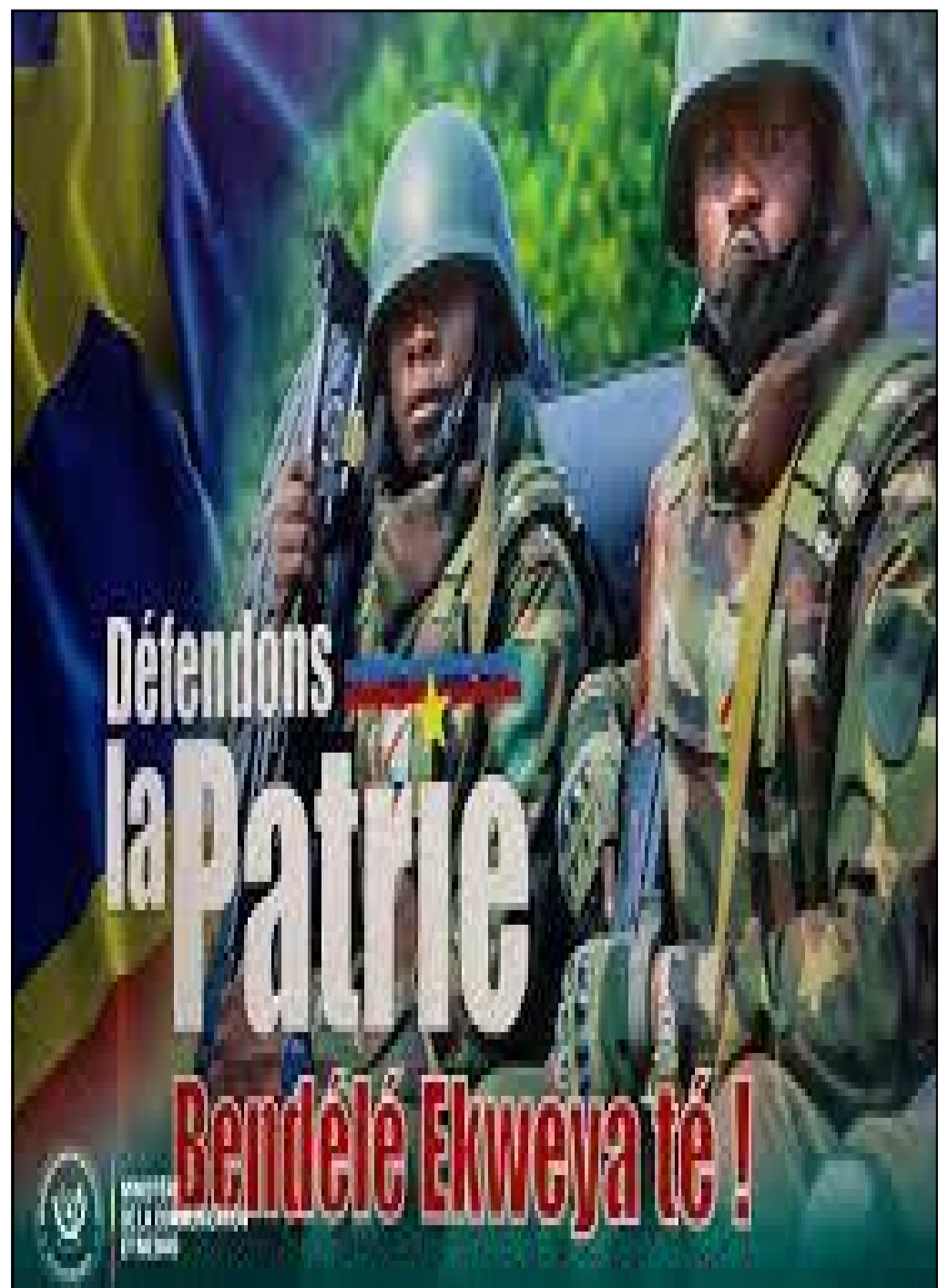
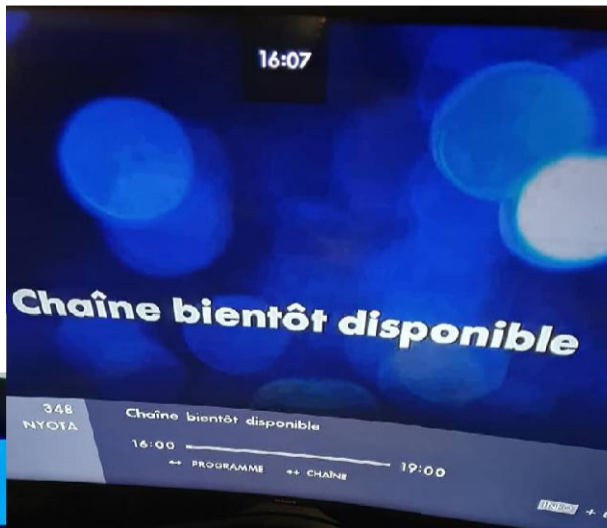
Réagissant à la réplique du ministre provincial Tenge Litho, l'auteur de la question orale avec débat, le député provincial Erick Bokula a fait quelques recommandations au gouvernement central ainsi qu'à l'Assemblée provinciale et à l'exécutif provincial qui à été adopté à la plénière moyennant reformulation.

Au gouvernement central, d'assumer pleinement ses responsabilités constitutionnelles notamment en matière de motivation des policiers et leur dotation en véhicules et matériels pour la sécurisation de la population Kinois.

A l'Assemblée provinciale et à l'exécutif provincial, de créer une commission mixte Assemblée provinciale – exécutif provincial en vue de saisir, sur convocation du bureau les institutions habilitées à statuer d'élimination de compétence entre pouvoir central et la ville de Kinshasa en matière de gestion de la PNC.

Nyota TV sur Canal+

(Retrouvez-nous sur 356 Canal+ !)



Expo-béton 2022 : sévère diagnostic d'une ville de Kinshasa qui se meurt

La sixième édition Expo-béton 2022 s'est clôturée samedi à Kinshasa. L'atelier est un cadre d'échanges qui gravite autour de cinq piliers pour rebâtir la ville de Kinshasa à l'horizon 2036. A savoir l'administration, l'éducation et la santé, les transports et la mobilité, l'aménagement urbain et les infrastructures ainsi que les normes et standards. **«En 2050, Kinshasa sera l'une des villes les plus peuplées d'Afrique. Cependant, sa superposition et le manque d'infrastructures ne répondent pas à sa croissance démographique»**, a souligné à l'ouverture des travaux devant le président Félix Tshisekedi, Jean Bamanisa, le président du comité d'organisation du Forum. Bamanisa a expliqué que Kinshasa est une ville, une capitale et au même moment un siège administratif. **«La juxtaposition ou la superposition ne permet pas sa bonne gestion»**, a-t-il démontré. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, des bouchons désastreux se vivent au quotidien non seulement à cause de l'incivisme des conducteurs, mais également des infrastructures qui ne répondent pas à la croissance démographique de la ville.

A l'occasion, le gouverneur de l'Ituri a annoncé qu'Expo-béton va promouvoir la formation des urbanistes pour résoudre certains problèmes auxquels font face la ville. Bamanisa estime aussi qu'il faut **«mettre fin à la superposition des régies financières nationale et provinciale et la défiscalisation des matériaux de production des bétons»**.

A la défensive pour sa gestion décriée de la ville, le chef de l'exécutif provincial, Gentiny Ngobila a réprouvé le fait que la ville soit exclue du processus d'acquisition des terres. Pour lui, le désordre foncier que l'on constate dans la ville est l'œuvre de



Jean Bamanisa, le président du comité organisateur de l'Expo-béton sixième édition, Gentiny Ngobila, le gouverneur aux côtés du chef de l'État, Félix Tshisekedi à l'ouverture des travaux @Photo Droits tiers

l'exécutif national ou du gouvernement de la République à travers le ministère des Affaires foncières. Il souhaite qu'on implique la ville dans la gestion du foncier. Le Gouv ajoute que **«les érosions, inondations, le refoulement des eaux des rivières et du fleuve sont, à ses yeux, la conséquence de l'occupation anarchique des terres telle que pratiquée par le ministère des Affaires foncières»**.

Faisant le diagnostic de la capitale congolaise, le caucus des sénateurs de Kinshasa a épinglé la succession sans succès, des plans de l'aménagement urbain de Kinshasa. Rappelant les recommandations de leurs vacances parlementaires, les élus de Kinshasa affirment que la capitale se défait année après année, sous les yeux des dirigeants qui ne mettent pas en place une politique de recomposition et de renouvellement urbain en vue d'une reconstruction de la ville de Kinshasa.

«Les plans de l'aménagement urbain de Kinshasa se succèdent sans résultats et laissent Kinshasa aujourd'hui se défaire année après année sous nos yeux. L'ancienne ville de Kinshasa est aujourd'hui un monstre urbain, sans cadastre ni plan de développement. Kinshasa est aujourd'hui devenue le prototype d'une ville en ur-

banisation anarchique. L'administration a perdu tout contrôle de lotissement, une ville livrée à elle-même, des lotissements anarchiques et clandestins poussent partout. Une ville d'une insalubrité quasi-sauvage, exposant ainsi les lieux de vie des Kinois aux érosions, aux inondations et glissement de terrain que nous vivons tous les jours», s'est indigné le rapporteur du caucus. Et de poursuivre que **«Kinshasa ne peut plus se permettre ce laisser-aller qui couvre toutes les institutions ainsi que les autorités. La population est victime répétitive des inondations et des multiples problèmes sociaux, chaque institution de la République doit prendre ses responsabilités pour changer de manière décisive le destin de la capitale de la République démocratique du Congo»**.

Pertinent dans son intervention, Didier Mumengi, le président du caucus des sénateurs de Kinshasa a rappelé que les problèmes auxquels fait face la mégapole aujourd'hui, sont liés au manque de planification urbaine opérationnelle et surtout au laisser-aller des autorités de la ville. Quant à la solution aux problèmes d'embouteillages au centre-ville, il a proposé la cons-

truction dans toutes les communes, de bonnes écoles de même type que celles se trouvant à Gombe. Cela pourrait, selon lui, réduire sensiblement le problème des bouchons dans la capitale. En plus, il prône l'instauration de péage aux portes de la Gombe pour décourager l'usage des véhicules individuels, l'installation d'un système de parking payant, la fin du monocentrisme de la ville, la dématérialisation d'accès au carburant ainsi que l'utilisation du transport fluvial avec des bateaux-taxi, bateaux-bus. Dans sa réflexion, Mumengi estime qu'il faut faire de la Fikin, le centre-ville de Kinshasa à cause de sa position géo-stratégique au cœur de la capitale.

A la Chambre haute, on insiste sur des actions concrètes à mener rapidement pour sortir Kinshasa de son image de village. **«Il faut maintenant agir et plus vite»**. Devant le chef de l'État, le président du Sénat, Modeste Bahati Lukwebo a été tranchant. **«Il faut revêtir Kinshasa de sa plus belle robe d'antan»**. Il a recommandé la prise en compte de différents plans d'aménagement datant de l'ancienne époque jusqu'à ce jour. Le Sénat, a-t-il insisté, a dépassé l'étape de constatation, de dénonciation. Bahati souhaite que des études sérieuses soient menées pour que la ville change rapidement de visage.

Quatre jours durant, plusieurs personnalités de secteurs différents sont au chevet d'une ville frappée par les catastrophes : les constructions anarchiques, les inondations, l'insalubrité et problèmes de drainage d'eau...

Richard Ntumba/ouragan.cd

62e sommet de la Cédéao

Coups d'État et lutte contre le terrorisme au menu des discussions

Le 62e sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a lieu ce dimanche 4 novembre à Abuja, la capitale du Nigeria.

Le nouveau président de la Commission, le Gambien Omar Alieu Touray prêtera serment lors de ce sommet avant un huis clos au cours duquel plusieurs sujets seront débattus.

Tout d'abord, les médiateurs de la Cédéao pour le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, les trois pays suspendus suite à un coup d'État, vont présenter aux présidents des rapports de missions effectuées dans ces trois pays. « Il faut accompagner ces États suspendus des instances de la Cédéao, mais nous ne sommes pas pour que les militaires s'éternisent au pouvoir », commente un responsable de la Commission de la Cédéao.

Sur la Guinée, une transition de 24 mois est déjà actée, mais il reste à déterminer quand elle va commencer, ou quand elle a commencé. Au Burkina Faso, le jeune capitaine Ibrahim Traoré suscite curiosité. Quant au colonel Assimi Goïta du Mali, on parlera de lui dans deux dossiers : celui de la transition dans son pays et celui concernant les militaires ivoiriens détenus à Bamako depuis plus de quatre mois.

Puis les sujets de la monnaie unique dans l'espace sous-régio-



Les drapeaux des pays membres de la Cédéao lors d'un sommet de l'organisation à Accra, au Ghana, le 3 février 2022. AFP - NIPAH DENNIS

nale et la lutte contre le terrorisme doivent aussi être évoqués par les participants. Sur ce dernier point, les chefs d'État vont peut-être devoir trancher. La Cédéao a un plan de lutte contre le terrorisme qui est dans les tiroirs depuis quelques années, mais l'Initiative d'Accra existe désormais. Et certains observateurs invitent à opter pour une seule et unique stratégie, et non deux, dans la sous-région.

Échanges nocturnes

Ce 62e sommet de la Cédéao s'annonce donc d'ores-et-déjà chargé. Et les présidents n'ont pas attendu l'ouverture pour se rencontrer. Dès samedi, les couloirs de l'hôtel où résident les chefs d'État étaient riches en échanges et conciliabules. C'est la suite du président ivoi-

rien Alassane Ouattara qui était la plus sollicitée. Elle a notamment été visitée par le président de la Guinée-Bissao, Umaro Sissoco Embaló. Aucune déclaration officielle n'a été faite mais il est venu saluer et prendre conseils auprès de son homologue, a-t-on appris.

À un autre étage du même hôtel, le ministre guinéen des Affaires étrangères, le Dr Morissanda Kouyaté, est venu défendre son pays dans les couloirs du sommet mais également affirmer la ferme volonté de la Guinée de coopérer avec l'organisation sous-régionale pour la bonne marche de la transition.

Inauguration du nouveau siège

Quelques heures avant le sommet, les présidents participeront à

l'inauguration du nouveau siège de l'organisation ouest-africaine. Pour la pose de la première pierre, le président nigérian Muhammadu Buhari et le président en titre de la Cédéao, Umaro Sissoco Embaló, mèneront la délégation des chefs d'États et de gouvernement. Ce site est programmé pour abriter la Commission, le Parlement et la Cour de justice.

Et c'est la Chine qui prend en charge la totalité du financement de ce chantier prévu à 32 millions de dollars, mais dont le coût final pourrait valoir le double. Il aura fallu 10 ans d'échanges entre les deux parties pour se mettre d'accord, car la Cédéao a pris son temps pour négocier certaines clauses.

La construction, elle, se fera avec du matériel 100 % chinois et sans transfert de compétences. En revanche, la Cédéao a obtenu qu'un certain pourcentage de travailleurs et de sous-traitants devront être originaire de la région ouest africaine.

Avec ce nouvel édifice, la Cédéao veut impulser ses politiques régionales à partir d'un complexe immobilier « au design de classe mondiale », selon la Commission de l'organisation ouest africaine.

Tunisie

L'UGTT, maintient la pression contre le gouvernement



Le secrétaire général de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), Nouredine Taboubi, prononce son discours inaugural devant plusieurs centaines de salariés du secteur des transports, le 30 novembre 2022 à Tunis. AFP - FETHI BELAID

En Tunisie, les tensions entre le gouvernement et l'UGTT (l'Union générale tunisienne du travail), principale plateforme syndicale du pays, ne retombent pas. Jeudi 1er décembre, le secrétaire général de l'organisation avait annoncé que son mouvement n'approuverait pas des mesures qui feront encore plus baisser le pouvoir d'achat des Tunisiens. Samedi, il est allé encore plus loin.

C'est un baroud d'honneur dont le président Kaïs Saïed se serait bien passé. À deux semaines des élections législatives tunisiennes, le principal syndicat du pays le défie par la voix de son secrétaire général, Nouredine Taboubi. « Nous allons vers des élections qui n'ont aucun goût ni couleur. Des élections qui résultent d'une Constitution qui n'a fait place à la concertation et qui n'a pas remporté l'approbation de la majorité », s'indigne-t-il.

Réunie au Palais des congrès de Tunis, la foule a scandé « mascarade d'élections ». En plus de demander un remaniement ministériel, le syndicat en a aussi profité pour faire part de ses reven-

dications économiques alors que la Tunisie s'apprête à conclure un accord avec le FMI en vue d'un décaissement de 1,9 milliard de dollars.

« Nous condamnons les accords secrets conclus avec le FMI »

« Nous prévenons le gouvernement de toute mesure qui s'en prendrait aux denrées de première nécessité et qui affamerait le peuple. Nous condamnons les accords secrets conclus avec le FMI. Et nous les combattons par tous les moyens légitimes et militants possibles », menace le leader du syndicat. Ce dernier s'oppose à toute privatisation des entreprises de l'État qui assurent les services publics (eau, électricité, transports) et à une suppression des subventions aux produits alimentaires et énergétiques de base.

Après avoir d'abord soutenu Kaïs Saïed quand il s'est emparé des pleins pouvoirs en juillet 2021, désormais, l'UGTT le défie ouvertement.

Tchad

Le procès des 401 personnes a pris fin à la prison de Koro Toro

Le procès des 401 personnes interpellées lors des manifestations du 20 octobre et les jours suivants s'est achevé vendredi soir à la prison de Koro Toro, a-t-on appris samedi. Une grande partie des prévenus ont été libérés.

Au total, 401 personnes étaient jugées à la prison de Koro Toro, dans le nord du pays, où elles avaient été transférées après les manifestations sanglantes du 20 octobre. Sur la totalité des prévenus, près de 300 ont été soit relaxés, soit condamnés avec sursis. La plupart des prisonniers de Koro-Toro seront donc libérés dans les jours à venir.

Le procès s'est tenu sans avocats, puisqu'il a été boycotté par le conseil de l'ordre des avocats du Tchad. Il dénonce des vices de procé-

dures et le refus du gouvernement de mettre à leur disposition les conditions dans lesquelles les prévenus ont été emmenés dans ce bagne situé en plein désert à près de 600 km de la capitale.

L'équipe du dispositif judiciaire missionnée par le gouvernement a regagné la ville de Faya samedi avant de regagner Ndjamena. Jusqu'à tard vendredi, elle a dû juger les derniers prévenus, ceux qui n'avaient aucun lien avec les manifestations mais qui avaient quand même été raflés par les forces de l'ordre, indiquent des sources judiciaires.

Selon ces mêmes sources, 82 mineurs identifiés parmi les 401 prévenus ont été ramenés à Ndjamena il y a trois jours.



Des policiers tentent de disperser des manifestants après l'appel à protester par le Front national de défense de la Constitution (FNDC) contre la junte militaire, à Conakry, le 20 octobre 2022. AFP - CELLOU BINANI

C. Kathungu pour la redynamisation du Fonds de soutien à la création artistique



La ministre de la Culture, arts et patrimoines, Catherine Kathungu Furaha, a présidé, jeudi au Musée national de la République démocratique du Congo, dans la commune de Lingwala, une réunion avec les agents et cadres du Fonds de soutien à la création artistique, dans le cadre de la redynamisation de ce service spécialisé relevant de son portefeuille.

« Le ministère que je dirige se bat jour et nuit pour l'éclosion des valeurs culturelles congolaises et le foisonnement des talents d'innombrables artistes. Dans son discours d'investiture, le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, avait souligné l'importance du rôle de la culture, lorsqu'il avait dit : nous voulons construire un Congo fort dans sa diversité culturelle et son attachement à la mère patrie, démontrant ainsi l'apport de la culture dans la diversification de notre économie nationale, l'émancipation de notre jeunesse, et le développement de notre pays », a-t-elle déclaré.

La ministre Kathungu a exhorté les agents et cadres du FOSCA, de sortir de l'inactivité et de la léthargie qui a longtemps caractérisé ce service afin de se mettre au travail par l'implication personnelle et totale de chacun pour l'essor de ce fonds censé favoriser la création des investissements dans le secteur culturel et artistique.

Pour sa part, le secrétaire permanent du FOSCA a remercié la ministre de la Culture pour son implication dans la régularisation de la situation d'anciens agents ainsi que pour son plaidoyer dans l'obtention et l'affectation d'une concession d'environ 20 à 30 ha dans un des domaines privés de l'Etat, à réaménager et moderniser pour le Village FOSCA.

La création artistique du logo du FOSCA, et du projet village FOSCA ont été présentés à la ministre, ainsi que la présentation d'un bulletin pour la promotion et la diffusion de l'art, publié même en ligne des pages d'informations ainsi que des pages de publicité. Vers une redynamisation du Fonds de soutien à la création artistique (FOSCA) et la ministre de tutelle a mis à la disposition des cadres de ce service, des locaux au premier niveau de son cabinet de travail, dont les clefs ont été remises au secrétaire permanent.

Le Fonds de soutien à la création artistique (FOSCA), créé par le décret n°08/17 du 15 juillet 2008, est un service spécialisé du ministère de la culture qui a pour vocation d'apporter un soutien direct au potentiel créatif des artistes et des opérateurs culturels congolais, de production, circulation, diffusion et promotion des produits culturels et artistiques ainsi que de la promotion de l'entrepreneuriat et industries culturelles et artistiques, aspects pour lesquels.

Il a comme tâches de favoriser la création et l'investissement dans le secteur culturel et artistique, d'assurer la formation en conception, élaboration et l'exécution des projets dans ce secteur, d'assurer le suivi et l'évaluation des projets sélectionnés, d'accorder des crédits aux opérateurs des différents secteurs culturels et artistiques.

ACP

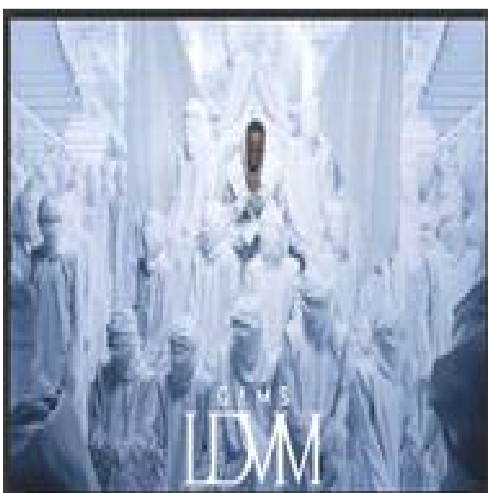
Les deux concerts de Fabregas reportés à une date ultérieure

Les deux concerts du chanteur Fabrice Mbuyulu Alias Fabregas prévus en date du 17 et du 18 décembre au ciné Antlico en Angola ont été reportés pour une date ultérieure, a-t-il annoncé, lors d'une mission télévision.

« Je tiens à signaler aux villageois (e) de Luanda que nos doubles concerts qui étaient prévus initialement le 17 et le 18 décembre ont été reportés au 31 décembre au ciné Antlico en Angola. Je tiens vraiment à m'excuser pour le changement de ce programme mais on a passé en revue toute la situation avec l'ensemble de l'équipe étant donné qu'on sort une rumba le 13 décembre qui est intitulée Pays de merveille et un générique qu'on a jugé bon que l'on déguste ensemble le 23 décembre avant le réveillon du 31 décembre », a-t-il dit.

Rappelons que le chanteur Fabrice Mbuyulu Alias Fabregas vient de faire une tournée dans de différentes villes des USA.

Le rappeur Gim's dévoile l'album "LDVM"



Le rappeur Gandhi Djuna, alias «



Maître Gims », a lancé, vendredi, sur toutes les plates de téléchargement digitales son nouvel album intitulé « Les Dernières Volontés de Mozart », coupé (LDVM) a annoncé le concerné sur les réseaux sociaux.

Ce nouvel opus variété pop dont l'annonce de la sortie a été faite le mois d'octobre dernier contient au total 18 titres, est son 5^{ème} album, dans le quel il rend plus hommage à la musique classique et à la chanson française, l'on y retrouve également des sonorités de rumba congolaise.

Ces nouveaux sons sont disponibles sur toutes les plateformes de téléchargement possible. L'auteur de « Nos valeurs » a cette fois-ci dans son album mis sur plusieurs styles de musique. Il a puisé dans le Rap, RNB, Hip-hop et même la Rumba pour construire ce projet.

Barbara Kanam pour un comportement responsable face au VIH/SIDA

La chanteuse congolaise, Barbara Kanam, a lancé un appel à un comportement responsable pour chaque individu face au VIH/SIDA en vue de stopper sa propagation, dans un message posté sur ses pages sociales, consultées jeudi par l'ACP, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA, célébrée le 1^{er} décembre de chaque année.

« Ayant un regard fixé vers l'avenir, vers nos enfants, nos partenaires amoureux, ainsi soyons responsables face à ce fléau qui peut nous priver de ce bonheur que notre futur nous réserve. Luttons tous contre le SIDA », a-t-elle écrit sur son compte Twitter.

Pour l'interprète de « Bibi Madeleine », l'attitude que



chacun affiche est l'unique arme qui puisse stopper la propagation de ce fléau.

Le 1^{er} décembre de chaque année est consacré depuis 1988 à la lutte mondiale contre le SIDA. L'occasion est de rappeler et sensibiliser sur l'importance du dépistage au VIH et les moyens de prévention ainsi qu'à soutenir les personnes vivant avec le virus.

Kinshasa

L'exposition-vente d'arts "Soko soko bazar" se clôture sans engouement

L'exposition-vente dénommée « Soko soko bazar » s'est clôturée dimanche 27 novembre à Kinshasa après deux jours d'activités, sans connaître beaucoup d'engouement de la clientèle. Elle a été initiée cette année par l'artiste Raphael Wanzio et l'Union des français de l'étranger. Il vise à mettre en lumière les travaux d'artistes et artisans de la RDC.

Les artistes invitent les autorités et les mécènes à investir davantage dans les projets artistiques et artisanaux. Statuettes, sacs en pagne, maroquinerie et tant d'autres articles fabriqués en RDC ont été mis en vente lors de l'exposition-vente « Soko soko bazar ».

Cependant, les artistes et artisans ont déploré l'absence de la clientèle congolaise et le manque d'appui fi-

achète nos œuvres à nous », a regretté un artiste.

Il a aussi fait savoir que les artistes et artisans de la RDC ont besoin d'un appui financier du gouvernement :

« Que l'Etat nous encourage en nous donnant des fonds pour que ces entreprises puissent fonctionner. Nous avons aussi besoin d'une galerie nationale pour les artistes congolais, un endroit où ils pourront exposer et vendre leurs œuvres d'arts. Ce sera toujours de l'argent qui reviendra au gouvernement ».

Les consommateurs des œuvres exposées au « Soko soko Baza » sont pour la plupart des expatriés. Nombreux d'entre eux ont apprécié les œuvres.

Cette 24^e édition a aussi réuni certains artistes écologiques qui travaillent avec des déchets, entre autres des tableaux de peinture faites d'écorces de bananiers.

« On a tellement d'artistes dans ce pays et confectionner un tableau à base d'écorces des bananiers est vraiment magnifique ! », s'est exclamé un visiteur expatrié.

Pour un autre, « C'est très beau et il

y a beaucoup de bonnes choses ». Le festival « Soko soko bazar » se tient deux fois par année.



nancier.

« Nos frères, les gens qui vivent ici au Congo ne s'intéressent pas aux œuvres. On a seulement 1% qui

Qatar 2022

La France domine la Pologne et file en quarts de finale

Les champions du monde en titre poursuivent leur marche en avant dans le mondial Qatar 2022. Les Français ont dominé, hier dimanche 4 décembre 2022, la Pologne en huitièmes de finale sur le score de 3-1 et se qualifient en quarts de finale de la compétition.



Grands favoris de leur rencontre dimanche, face aux Polonais, les champions du monde français ont tenu leur rang. Les Bleus de Didier Deschamps ont battu sans peine la Pologne (3-1) grâce à un doublé de la star Kylian Mbappé et un but de Olivier Giroud.

L'attaquant du Milan AC a, grâce à sa réalisation, battu le record du nombre de buts inscrits en sélection qu'il co-détenait avec

Thierry Henri. Giroud est désormais à 52 buts avec les Bleus et reste seul meilleur buteur en sélection.

Les Polonais ont réduit le score en fin de match grâce à un penalty transformé en deux temps par le buteur du FC Barcelone Robert Lewandowski.

Cette nette victoire permet aux champions du monde en titre de poursuivre leur marche en avant dans la compétition où ils sont qualifiés en quarts de finale. Les hommes de Didier Deschamps y affronteront le vainqueur de la rencontre Angleterre-Sénégal qui se joue dans la soirée à 19H.

Par Siaka CISSE

Linafoot

V. Club bat Maniema Union (1-0)



L'AS V.Club de Kinshasa a battu l'AS Maniema Union de Kindu, capitale provinciale du Maniema, par 1-0, dans un duel du sommet du classement, dimanche, au stade des Martyrs de la Pentecôte, à Kinshasa, en match de la 7^{ème} journée du 28^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (LINAFOOT). Au coup d'envoi de ce choc dominical, V.Club s'est affiché comme 2^{ème} avec 16 points alors que Maniema Union s'est pointé sous son statut de leader avec 3 points de plus que son adversaire.

C'est donc dans une partie à grand enjeu que les Dauphins noirs de Kinshasa et les Unionistes de Kindu l'ont abordé sous la houlette de l'arbitre central, Jean Jacques Ndala, de la Ligue de football, récusé, la veille, par V.Club et imposé d'autorité, par la Commission de gestion de la LINAFOOT.

Du match en lui-même, très engagé aux duels physiques.

Maniema Union paraît plus incisifs, à deux reprises, sans bousculer le gardien véclubien, Farid Ouedraogo Soufiane toujours bien en place.

A la reprises, méfiants, les deux clubs reviennent sur l'aire de jeu où Maniema Union tient à tout prix à en finir avec son poursuivant immédiat et gênant au classement.

Curieusement et contre toute attente, V.Club surprend Maniema Union au moment le plus inattendu et contre le cours du jeu.

Sur une action anodine, Eric Kabwe wa Bantu (54^{ème}) profite de la position avancée du gardien, Nathan Mobaewa, des vert et noir de Kindu, vêtu en rouge et noir pour la circonstance, et d'un lobe lointain bien ajusté, expédie la balle au fond des filets.

La rencontre s'emballe de plus belle avec de nombreuses incursions de part et d'autre, sans

un nouveau changement, en dépit d'une légère domination territoriale de Maniema Union.

Lupopo surclasse Don Bosco (3-1)

Le FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut Katanga a surclassé le CS Don Bosco de la même province et de la même la ville par 3-1, dimanche, au stade Kikula de Likasi, en match de la 8^{ème} journée du 28^{ème} championnat de la Ligue nationale de football (LINAFOOT).

Les Cheminots ont déroulé devant une équipe épuisante de Don Bosco sans réaction. Dès les 10 premières minutes, les hommes de Mohamed Magassouba ont été menaçants, une pression qui se concrétise par un but de Ikoyo Iyembe (13^{ème}) mais le jeu va s'équilibrer jusqu'à la mi-temps 1-0 pour les Lumpas.

Au retour des vestiaires, la pression va recommencer avec l'ouverture du score par Ossete Itali (47^{ème}) et l'enchaînement du Togolais Chakatora Abdoul (57^{ème}). La réaction des « Salisiens sera tardive par Elvis Bapeleke (89^{ème}) pour les 3-1

ACP

Qatar 2022

Le Sénégal fait ses adieux (0 - 3)

Dans le stade d'Al-Bayt, au nord du pays, tente bédouine résonnant aux sons des tambours sénégalais, les Lions de la Teranga ont mieux débuté que les Anglais. Inspirés, peut-être, par leur sélectionneur, Aliou Cissé, fiévreux depuis quelques jours, les coéquipiers du gardien Edouard Mendy ont tenté d'enflammer la partie.

A l'initiative, derrière la révélation Iliman Ndiaye, les joueurs d'Aliou Cissé ont tenté de prendre à revers la défense anglaise. Si l'Angleterre semble à sa main en ce début de rencontre, les partenaires d'Harry Maguire ne rassurent pas face aux attaques des champions d'Afriques –

orphelins de Sadio Mané pour la compétition, et d'Idrissa Gueye pour la rencontre.

Mais les Anglais, à défaut d'être brillants, ont de la ressource. Est-ce le désert du Qatar qui les inspire ? Car il y a du scorpion dans cette équipe. Après avoir courbé l'échine, les hommes de Gareth Southgate déploient leur attaque, et piquent, à la suite d'une contre-attaque d'école. Lancé dans la profondeur, Jude Bellingham sert idéalement Jordan Henderson, qui transperce Edouard Mendy (1-0, 38^e). Un peu naïfs en défense, les Sénégalais peuvent s'en vouloir de ne pas avoir profité de leurs occasions auparavant.

Linafoot

DCMP écope d'une amende de 5000 USD et de trois matches à huis clos

Le Comité de gestion de la Ligue nationale de football (LINAFOOT) a sanctionné le DC Motema Pembe de Kinshasa en l'obligeant de payer une amende correctionnelle de 5.000 dollars Us d'amende, selon un communiqué de presse de cette entité sportive. Outre cette amende, poursuit la source, le Motema Pembe devra jouer ses 3 prochains matches à huis clos. « Ces sanctions sont infligées à DCMP consécutivement aux comportements antisportifs de ses supporters vis-à-vis des officiels, lors de ses rencontres contre Céleste FC (1-1) du 13 novembre, l'AC Rangers (1-1) du 17 novembre et devant V.Club (0-1) du 27 du même mois », précise la source..

La LINAFOOT a sommé le club Vert et blanc de la capitale à payer cette somme avant sa prochaine sortie, mercredi, contre l'US Tshinkunku de Kananga en attendant les deux suivantes. Il est aussi demandé au DC

Motema Pembe de dénoncer les auteurs de ces actes répréhensibles pour en assumer toute la responsabilité.

Des blâmes adressés à V.Club, Simba et Lupopo

Par ailleurs, trois autres clubs, à un degré moindre, ont suscité le courroux du comité de gestion de la LINAFOOT : l'AS V.Club de Kinshasa, l'AS Simba de Kolwezi et le FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi.

Ces trois clubs ont reçu chacun, un blâme du fait de comportement violent, dénotant une attitude à caractère antisportifs de ses supporters. La LINAFOOT les a mis en garde car, en cas de récidive, la Commission de discipline prendra des sanctions plus draconiennes à leur endroit. Pour V.Club, il s'agit de son match contre la Jeunesse Sportive de Kinshasa (JSK) alors que les deux clubs du grand Katanga sont concernés pour leur opposition du 27 novembre dernier.

Marche des catholiques

L'hypocrisie internationale

La marche organisée par l'église catholique hier dimanche 4 décembre 2022 contre l'insécurité endémique dans la partie Est du pays a vécu dans la sérénité sur l'ensemble du territoire national pratiquement. Dans la capitale Kinshasa, les « marcheurs » se sont donné pour point de chute le Palais du peuple, siège du Parlement congolais. Tout un symbole car les fidèles catholiques entendent, par cette marche pacifique, mobiliser l'opinion nationale contre l'agression dont est victime le pays par des prédateurs occidentaux. Mais également de dénoncer le silence et surtout l'hypocrisie de la communauté internationale face à un drame de loin supérieur à celui de l'Ukraine.

Ce faisant, dans leur message dévoilé sur place en l'esplanade du Palais du peuple, les chrétiens catholiques s'en sont pris justement au comportement hypocrite de la communauté internationale face à l'agression rwandaise. « *La communauté internationale affiche une attitude hypocrite et complaisante qui frise la complicité. La responsabilité de la communauté internationale est nettement engagée de par sa complaisance vis-à-vis des multinationales et des pays prédateurs de nos richesses naturelles* », pouvait-on découvrir.

Les manifestants ont, en outre, rejoint les revendications récurrentes des habitants



de l'Est quant au retrait des troupes de la Monusco accusée d'être de mèche avec les agresseurs. On le sait, les casques-bleus sont accusés, non seulement de plonger dans l'affairisme consécutif à l'exploitation illicites des minerais congolais, mais aussi de prêter main-forte à l'entreprise de prédation en soutenant les M23. Accusations vieilles de plus d'une décennie et à la base de la fronde locale et nationale contre les casques-bleus. Malheureusement, pour des raisons non avouées, il se trouve des puissances occidentales qui continuent à plai-

der en faveur du maintien de la Monusco.

Dans le même message, les fidèles de l'archidiocèse de Kinshasa ont invité les autorités congolaises à une restructuration profonde des services de sécurité et de renseignements.

Les fidèles de Lubumbashi dans la danse

A Lubumbashi, les fidèles ont marché après le culte dans leurs paroisses respectives. De façon unanime, ces chré-

tiens ont répondu positivement à la recommandation de la CENCO pour soutenir la RDC pendant ce temps de guerre. A cœur, ils ont rappelé que la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays ne sont pas négociables. Réunis comme un seul homme ces chrétiens des différentes paroisses ont dit non à la balkanisation de la RDC, enfouie dans l'insécurité permanente semée par les forces du mal dans la partie Est du territoire national.

C'est aux côtés des prêtres, religieux et religieuses que les fidèles ont marché pacifiquement pour la cause de la nation.

Chapelets en main ils ont tous prié pour la RDC par l'intercession de la Vierge Marie à travers cette marche. La particularité à la paroisse Saintes maries et Virginie est que les chrétiens ont aussi fait la prière de saint François d'Assise pour demander la paix.

Rappelons par ailleurs le Cardinal Fridolin Ambongo qui se trouve à Rome, en Italie, avait appelé les fidèles catholiques à prendre part massivement à cette marche pour dire non à l'agression rwandaise, via les terroristes du M23.

LR

Trafic d'influence au sein de la justice

L'huissier Zabalenga à nouveau victime de l'injustice



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU HAUT KATANGA
CADRE PROVINCIAL DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
435, Avenue KASAVUBU - Q/MAKUTANO, C/LUBUMBASHI
TEL : +24381 246 70 76/ 0821334332



L'HUISSIER ZABALEGA ASANI, UNE FOIS DE PLUS VICTIME DE L'INJUSTICE DES PERSONNES S'ESTIMANT AU-DESSUS DES LOIS DE LA REPUBLIQUE.

Par notre déclaration du 23 novembre 2022 suivi de notre rapport publié le 26 novembre 2022, nous dénonçons la séquestration de l'huissier de justice ZABALEGA ASANI au cabinet de Maître Orphée TSHIMBADI, conseil des sociétés OCTAVIA LIMITED et NB MINING AFRICA SA, suivie de son arrestation par le Parquet près la Cour d'Appel du Haut-Katanga sur demande de cet avocat recommandé par Maître Peter KAZADI, alors que l'huissier ne faisait qu'exercer les devoirs de sa charge lui reconnus par la loi c'est-à-dire instrumenter les exploits de justice.

Les informations en notre possession faisaient état de ce que l'huissier avait été libéré tardivement mais le Procureur Général avait curieusement émis contre lui un mandat d'amener dans le but non seulement de lui faire peur mais aussi et surtout de l'empêcher de procéder au devoir pour lequel il était requis à savoir signifier des exploits de justice aux sociétés OCTAVIA LIMITED et NB Mining Africa SA qui, dans le cadre des saisies pratiquées sur les avoirs de la société ECOBANK RDC SA, ont pourtant indiqué avoir élu domicile au Cabinet de leur Avocat Maître Orphée TSHIMBADI.

A la suite de cette arrestation et de l'émission du mandat d'arrêt, l'huissier ZABALEGA ASANI a été mis dans l'impossibilité d'assister son épouse, décédée d'une crise provoquée par les poursuites illégales et injustifiées contre son mari.

Comble de cynisme et d'injustice, les informations en notre possession font état de ce qu'à peine qu'il vient d'enterrer son épouse et que sa blessure est encore béante, l'huissier ZABALEGA ASANI fait étonnamment l'objet d'une procédure disciplinaire au motif qu'il s'est rendu, à Lubumbashi, au cabinet de l'Avocat où domicile a été élu, dans l'intention de signifier une assignation en mainlevée enrôlée sous MU 1966 aux sociétés OCTAVIA LIMITED et NB Mining Africa SA au lieu de signifier à leur siège respectif.

Comment peut-on comprendre que l'on reproche à un Huissier de justice de s'être transporté à une adresse indiquée comme domicile élu pour y signifier des exploits de justice ?

En effet, l'huissier ZABALEGA ASANI a été requis par son Divisionnaire pour signifier un exploit initié par la société ECOBANK RDC SA et enrôlé sous MU 1966 devant le Tribunal de Commerce de Kinshasa/Gombe en contestation de la saisie pratiquée sur ses avoirs par les sociétés OCTAVIA LIMITED et NB Mining Africa SA qui ont, elles-mêmes, indiqué dans leur exploit avoir élu domicile au Cabinet de leur avocat.

Depuis quand signifier un exploit de justice à un domicile élu constitue une faute dans le chef de l'huissier de justice ? La loi n'autorise-t-elle pas qu'un exploit de justice soit signifié à un domicile élu qui, par ailleurs, dans le cas d'espèce, a été expressément indiqué par les deux sociétés concernées ?

Toute cette mesquinerie serait orchestrée par Maître Peter KAZADI, qui n'a plus peur de rien pour instrumentaliser la justice au point de tenter de faire condamner, après séquestration et arrestation, un huissier de justice qui ne faisait que son travail dans les règles de l'art. Ces agissements démontrent à suffisance l'instrumentalisation et la théâtralisation de la justice qu'a déplorées il y a peu son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat.

Devons-nous, encore de nos jours, continuer à donner raison à Jean de la Fontaine lorsqu'il écrit dans « les animaux malades de la peste » : « selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de la Cour vous rendront blanc ou noir ». Et, en République Démocratique du Congo, nous avons de plus en plus l'impression que selon que vous soyez pour ou contre les intérêts privés de Monsieur Peter KAZADI et de ses clients, les décisions de justices vous seront favorables ou défavorables sans le moindre égard même aux lois naturelles.

Dans une République qui se veut être un Etat de droit, personne ne doit être au-dessus des lois et personne ne doit être puni pour avoir simplement exécuté la loi comme l'a fait l'huissier ZABALEGA ASANI qui n'a fait que remplir les charges de sa mission lui confiée par la loi.

Nous en appelons encore à son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, ainsi qu'autorités tant politico-administratives que judiciaires de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour que cessent les pratiques instituées par Maître Peter KAZADI en faveur de ses protégés et ses clients.

POUR LE CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE HAUT-KATANGA

